



Presses universitaires du Septentrion

Les Affrontements religieux en Europe | Véronique
Castagnet, Olivier Christin, Naima Ghermani

**Des protestants
dans les bois...
Les prêches**

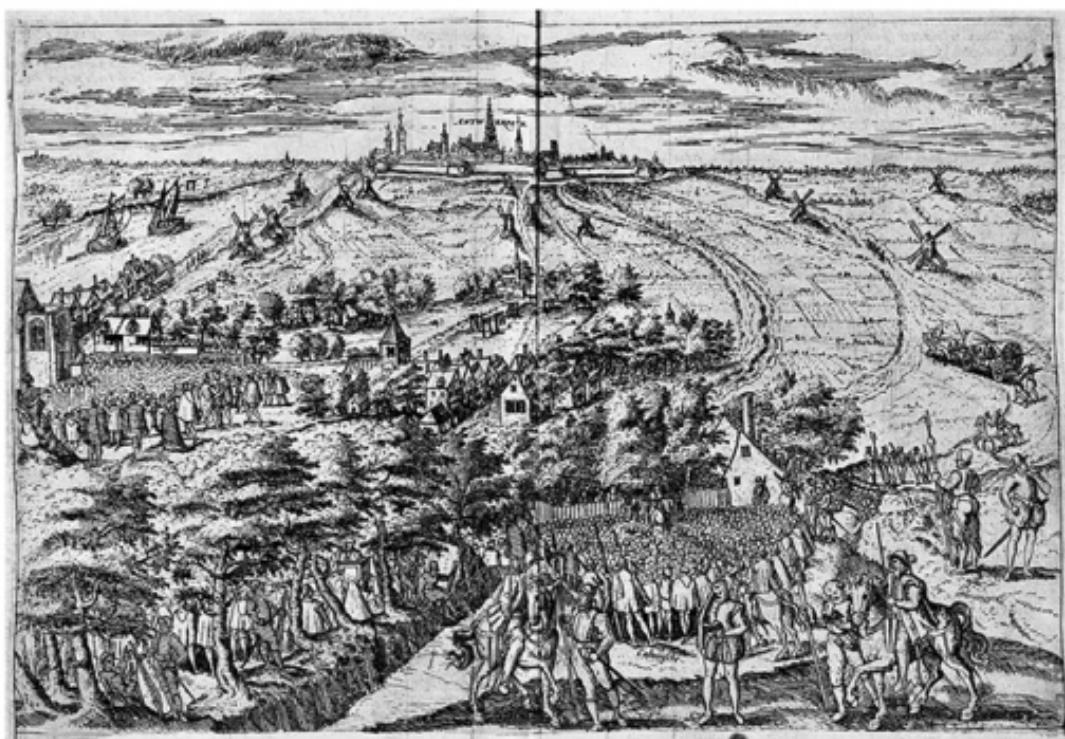
clandestins dans les Pays-Bas espagnols au milieu du **XVI^e siècle¹**

Monique Weiss

p. 127-138

Texte intégral

Fig. 1. Franz Hogenberg, gravure au burin représentant des prêches calvinistes aux portes d'Anvers



© Cliché Archive de la ville de Bruxelles.

- 1 Cette gravure de Franz Hogenberg (Fig. 1) est extraite d'un ouvrage en latin de Michael von Eitzing intitulé *De Leone Belgico* (du lion belge) [*eius Topographia atque historica descriptione liber*]². Consacré à l'histoire des Pays-Bas, celui-ci a paru à Cologne en 1583, puis il a fait l'objet de plusieurs rééditions actualisées, assorties chacune de nouvelles gravures. L'image montre des assemblées de calvinistes, de « *Calvinische* », comme le précise explicitement une mention en bas à gauche. La scène se déroule aux portes d'une ville importante qui est clairement identifiée comme Anvers (« *Antwerpen* »), la métropole commerciale des Pays-Bas. Hogenberg, lui-même protestant et originaire des Pays-Bas, mais établi à Cologne depuis 1570³, dépeint des réalités de la fin des années 1550 et au début des années 1560.
- 2 L'exercice du culte réformé atteint alors son ampleur maximale dans le Brabant et dans d'autres provinces soumises au gouvernement du très catholique Philippe II, roi d'Espagne et prince des Pays-Bas depuis 1555-1556. Les prêches se tiennent de manière plus ou moins clandestine, en dehors des murs, dans des bois, des champs ou des hameaux et sous la protection de gardes armées, car ils sont illégaux et les personnes qui y assistent courrent de gros risques. Malgré des revendications récurrentes et de plus en plus fortes, les protestants des Pays-Bas ne bénéficient en effet d'aucune forme de liberté religieuse ; la pratique et la diffusion de la religion réformée sont, au contraire, punies en vertu d'une législation sévère mise en place sous Charles Quint. La gravure de Hogenberg invite à regarder de plus près la société protestante telle qu'elle s'est formée et transformée pendant la première moitié du XVI^e siècle. Elle nous permet aussi de faire le point sur la répression du protestantisme avant le grand chamboulement qu'amènera la Révolte des Pays-Bas⁴.

La diffusion de la Réforme

- 3 Dans les Pays-Bas comme ailleurs en Europe, la première moitié du XVI^e siècle a été marquée par l'essor des protestantismes, c'est-à-dire par un bouleversement en profondeur du paysage religieux dans les Pays-Bas sous Charles Quint : une première vague luthérienne, suivie d'une forte pénétration anabaptiste, puis d'une percée fulgurante du calvinisme à partir des années 1540 (HALKIN, 1957). Cette présentation a le mérite de proposer une lecture claire et cohérente de réalités qui ne le sont pas du tout, mais elle ne rend pas compte de la grande diversité du mouvement « protestant » à ses débuts (MARNEF, 2000 ; DELUMEAU et WANEGFFELEN, 2003, p. 154-157 ; DUKE, 2003).
- 4 Ce ne sont en effet pas uniquement les idées de Martin Luther, qui circulent dans les Pays-Bas dès les années 1520, mais aussi celles d'autres penseurs adeptes de l'évangélisme tels Martin Bucer et Ulrich Zwingli. Viennent s'y ajouter d'autres courants réformateurs dont certains relèvent plutôt du libertinisme spirituel. Cette aile radicale de la Réforme échappe par définition à toute forme d'encadrement ecclésiastique, ce qui la rend très difficile à appréhender. Si l'anabaptisme est le plus connu de tous ces mouvements apocalyptiques, c'est parce qu'il a fait beaucoup d'adeptes, dans les Allemagnes, où il est né, puis dans les Pays-Bas. Il y pénètre d'abord par le Nord, grâce à Melchior Hoffmann, mais c'est dans sa variante pacifiste, due à Menno Simons et à David Joris, qu'il s'impose aussi dans le Sud. À partir des années 1530, d'importantes communautés anabaptistes s'implantent et se multiplient dans les grandes villes flamandes, brabançonnes et hollandaises. Elles connaîtront un deuxième apogée après 1550, malgré les importantes vagues de persécution qui les frappent. Puis l'anabaptisme se repliera dans les provinces septentrionales des Pays-Bas.
- 5 Les progrès rapides du calvinisme au cours des années 1540 n'ont plus rien à voir avec l'anarchie religieuse des décennies

précédentes (MARNEF, 2000 ; BENEDICT, 2002, p. 173-201). La nouvelle foi se dote rapidement de structures permanentes et d'une doctrine cohérente. Elle touche tous les milieux de la population, y compris la noblesse et d'autres couches influentes de la société. Les communautés réformées sont particulièrement importantes dans les villes, notamment à Anvers (MARNEF, 1996). Au « temps des martyrs », marqué par l'affrontement entre la hiérarchie catholique et des individus hétérodoxes, succède ainsi un « âge des confessions » qui voit le monopole de l'Église romaine mis en cause par une rivale sérieuse (VENARD, 1992, p. 404-474).

6

Les réformés des Pays-Bas entretiennent des contacts soutenus avec leurs coreligionnaires à l'étranger, notamment avec les Églises de réfugiés. Pendant les dernières années du règne de Charles Quint, ils n'hésitent plus à réclamer ouvertement la liberté de culte. Ces revendications atteindront un premier point culminant une décennie plus tard, à la veille de l'éclatement des troubles qui conduiront à la guerre dite « de quatre-vingts ans » (1568-1648) et, en définitive, à la scission des « XVII provinces ». Le fossé grandissant entre le gouvernement central soucieux de préserver l'unité confessionnelle de l'État, d'une part, et des communautés réformées de plus en plus revindicatrices, d'autre part, sera en effet un des ferment de la Révolte des Pays-Bas. Des prêches calvinistes, comme ceux dont Hogenberg s'est fait le peintre et l'historien, joueront notamment un rôle décisif dans les troubles iconoclastes de 1566 (CREW, 1978).

Les prêches protestants

Fig. 2. Détail d'une assemblée réformée dans les bois.



- 7 La scène que Franz Hogenberg a représentée avec tant de réalisme, en évitant toute forme d'engagement partisan trop explicite, ne porte pas de date précise. Les prêches calvinistes qu'elle illustre auraient pu avoir lieu à la veille de la crise iconoclaste de 1566 pendant laquelle des hordes de « casseurs » ont sillonné certaines régions sensibles des Pays-Bas, le Brabant notamment, pour y casser les vitraux, le mobilier, les reliquaires, les images pieuses et les objets sacrés des églises. Dans l'édition de 1583 de *De Bello Belgico*, la gravure précède d'ailleurs immédiatement celle, mieux connue et souvent reproduite, qui montre ces « casseurs » à l'œuvre. Mais, les assemblées protestantes dépeintes par Hogenberg auraient tout aussi bien pu se dérouler à la fin des années 1550, plus particulièrement en 1558.
- 8 Cette année-là, la région d'Anvers a en effet connu de telles manifestations publiques, et en même temps « clandestines », de la piété réformée (WOLTJER, 2007, p. 89-93). Celles-ci nous sont connues par les archives de la répression, comme c'est souvent le cas pour les pratiques religieuses interdites. En 1558, Adrien Van Haemstede, qui

sera l'auteur d'un martyrologue protestant très influent en langue néerlandaise⁵, se bat aux côtés d'autres pasteurs réformés pour la reconnaissance de la liberté de religion à Anvers. Les porte-parole de la grande communauté calviniste anversoise envisagent même de remettre une pétition à Philippe II en personne⁶, lui demandant d'autoriser le libre exercice de leur culte dans la ville et aux alentours. Ils veulent prêcher leur foi de manière publique, sans devoir se cacher et craindre les représailles de la part des autorités politiques et religieuses.

9 Pour faire pression sur leurs adversaires, Van Haemstede et ses acolytes multiplient les actes provocateurs : le 9 juin 1558, jour de la Fête-Dieu, ils organisent ainsi un prêche de grande envergure sur le pont du Meir à Anvers, à l'endroit même où passe la procession catholique. Aux abords de la ville, des prédicateurs réformés s'entourent de grandes assemblées qui n'ont plus rien de confidentiel et auxquelles la gravure de Hogenberg fait peut-être référence (Fig. 2). Les sermons prononcés début décembre 1558 récoltent le plus de succès ; celui du dimanche 12 décembre est entendu par deux mille personnes au moins. Beaucoup d'entre ceux qui y assistent le font par pure curiosité, et non en vertu d'un intérêt réel pour le message réformé. Ils savent bien qu'ils doivent saisir cette occasion de s'initier aisément au protestantisme.

10 En effet, la riposte ne se fait pas attendre : à la fin de l'année 1558, le gouvernement central met un terme à six mois de liberté de prédication presque totale. Il peut compter sur l'aide du clergé anversois, mais pas sur le soutien du magistrat de la ville, qui ne cache pas ses réticences à l'égard de la politique religieuse de Philippe II. Sept calvinistes sont arrêtés et exécutés, tandis que beaucoup d'autres prennent la fuite. Les principaux instigateurs des prêches clandestins devenus publics, et notamment Van Haemstede, ont la vie sauve, mais doivent

retourner à des pratiques plus discrètes pendant les années suivantes.

- 11 Ce court rappel des événements d'Anvers de 1558 fait apparaître au grand jour le rôle central des prédicateurs dans la diffusion de la Réforme.

Fig. 3. Détail d'un prédicateur calviniste.



- 12 L'importance des vecteurs relevant de l'oralité a été soulignée par les recherches récentes en histoire du protestantisme (PETTEGREE, 2005, p. 10-39). Un bon pasteur doit être savant et expert en matière religieuse ; il doit aussi être doté de talents oratoires et pédagogiques peu communs, afin de pouvoir captiver et retenir, par sa verve, l'attention des fidèles et d'éventuels futurs convertis. Ceux que Hogenberg a immortalisé dans sa gravure semblent correspondre à cet idéal de meneur de foules que la nouvelle culture protestante promeut (Fig. 3).

- 13 Qui sont au juste les prédicateurs actifs dans les Pays-Bas au milieu du XVI^e siècle ? Tout comme ceux qui les écoutent et les suivent, ces pasteurs sont surtout issus des couches moyennes de la population. Ils ont souvent accompli une partie de leur formation à l'étranger, à Genève, en France,

en Angleterre ou dans le Saint-Empire ; certains sont eux-mêmes d'origine étrangère, anglaise ou française, ce qui va inciter les autorités gouvernementales et inquisitoriales à redoubler de vigilance à l'égard de ces « immigrés » malvenus. Contrairement aux mouvements anabaptistes, qui recrutent beaucoup dans les milieux les plus pauvres, ainsi que parmi les paysans, la Réforme calviniste touche en premier lieu la bourgeoisie citadine, les gens de métier et la petite noblesse (GOOSENS, vol. 2, 1998, p. 165-177). Les martyrologes, des recueils de récits de martyres, mettent en avant des hommes jeunes et peu instruits, travaillant dans l'une ou l'autre branche industrielle et artisanale. La découverte de la Bible les pousse à vouloir répandre la parole de Dieu, malgré les obstacles et les dangers, jusqu'à sacrifier leur vie pour elle. Mais il s'agit là d'une catégorie seulement de la population calviniste des Pays-Bas, de celle qui a été jusqu'au bout de son engagement et dont le sort doit servir à l'édification de tous les autres (GOOSENS, 2004 et 2005, p. 193).

- 14 Affirmer que la gravure de Hogenberg est une « photographie » de la société protestante des Pays-Bas au milieu du XVI^e siècle, serait une surinterprétation. Mais il est vrai que les assemblées de calvinistes qu'elle dépeint semblent composées de personnes des deux sexes, de tous les âges et de différentes classes sociales. Les hommes armés, à pied ou à cheval, sont bien présents dans le tableau dressé par Hogenberg (Fig. 4). Ils ont pour mission de surveiller les chemins et de protéger ainsi leurs coreligionnaires contre d'éventuelles représailles, intimidations ou arrestations. Il ne faut pas oublier qu'assister à des prêches clandestins revient à courir des risques importants, entre autres le risque de perdre tous ses biens et, dans les pires des cas, sa vie. Le système de répression du protestantisme qui est appliqué dans les Pays-Bas espagnols du XVI^e siècle compte en effet parmi les plus

sévères de son temps.

Fig. 4. Détail des gardes qui protègent l'assemblée dans les bois.



La répression du protestantisme dans les Pays-Bas

- 15 Le système de répression que le pouvoir espagnol a échafaudé pour endiguer les progrès du protestantisme et rétablir l'unité religieuse dans les Pays-Bas est au centre de beaucoup de travaux historiques. Ceux-ci soulignent le rôle décisif de Charles Quint, l'enfant du pays et le prétendu modéré, dans la mise en place d'une politique de persécution implacable (GOOSENS, 1997/1998 et FÜHNER, 2004). Philippe II, qui est réputé comme un prince inflexible, voire sanguinaire, n'aura fait qu'appliquer à la lettre les décisions prises par son prédécesseur. Il faut donc réviser les clichés transmis par l'historiographie traditionnelle, nourrie de plusieurs siècles de « légende noire » sur l'Espagne, et mettre en évidence la continuité entre le père et le fils en matière de politique religieuse.

16 L'attitude de Charles Quint découle de son hostilité viscérale à l'égard du protestantisme, une position à laquelle il restera fidèle tout au long de sa vie et qu'il transmettra au futur Philippe II. Dans l'Empire, le combat contre la Réforme luthérienne a été freiné par les particularismes régionaux. Soutenues par des princes territoriaux jaloux de leurs prérogatives, les nouvelles idées ont réussi à s'imposer dans une bonne partie des Allemagnes, au grand dam de l'empereur. Dans les Pays-Bas, Charles Quint ne doit pas faire face aux mêmes obstacles : comme seul maître du jeu, il peut y échafauder une politique religieuse univoque. Les interactions entre lutte contre l'hérésie et centralisation monarchique fonctionnent à double sens. Charles Quint profite des progrès de la construction étatique, accomplis depuis le XV^e siècle et cimentés pendant les premières décennies de son règne, pour mieux combattre le protestantisme. En même temps, la politique de répression religieuse accélère le processus de la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du souverain.

17 Parmi les rouages de l'inquisition telle qu'elle fonctionne dans les Pays-Bas au XVI^e siècle (GOOSENS, vol. 1, 1997, p. 137-157), il y a d'abord les inquisiteurs apostoliques, des légats chargés par le pape de veiller à l'orthodoxie de la foi dans les Pays-Bas. Le pouvoir politique tente d'intégrer leurs activités à un système plus large, soumis à son contrôle. Il essaie surtout d'influer sur le choix des inquisiteurs, tentant d'imposer des personnes de confiance, susceptibles de servir ses intérêts. Il y a ensuite les tribunaux d'inquisition, des tribunaux ecclésiastiques spécialisés dont l'existence remonte au Moyen Âge. Ils sont placés sous l'autorité directe des évêques ; les coupables ne sont livrés au bras séculier que pour l'exécution de la sentence. Afin de les adapter aux besoins de la lutte contre le protestantisme, afin aussi de renforcer son emprise sur eux, Charles Quint revoit le fonctionnement et la mission de ces tribunaux d'inquisition.

Il veut les amener à collaborer étroitement avec les rouages de l'inquisition civile. Le développement de celle-ci est une des priorités de sa politique religieuse.

- 18 Dès 1522, Charles Quint nomme ainsi un Inquisiteur Général pour les Pays-Bas en la personne de François Vander Hulst. Cette nomination témoigne de sa volonté de créer une inquisition d'État, à l'image de celle qui fonctionne depuis la fin du siècle précédent en Espagne. Il s'agit d'un acte politique fort qui se solde par un échec : à cause de sa personnalité difficile et suite aux pressions exercées par les États généraux, Vander Hulst est démis de ces fonctions en 1524. Mais la voie vers la mise en place d'un système inquisitorial dominé par le souverain est bel et bien ouverte. Charles Quint n'aura de cesse d'augmenter les pouvoirs des tribunaux civils en matière de poursuite des « hérétiques », au détriment des tribunaux ecclésiastiques. L'Inquisition espagnole ne sera jamais vraiment introduite dans les Pays-Bas, mais elle planera comme un spectre sur les esprits tout au long du XVI^e siècle. Les craintes populaires de voir l'influence de cette institution à la réputation sinistre étendue aux « XVII provinces » figurent parmi les étincelles qui mettront le feu aux poudres pendant les années 1560.

- 19 La pierre angulaire du système répressif mis en place par Charles Quint est l'Édit de Worms du 20 mars 1521 qui condamne catégoriquement le luthéranisme. Cet édit impérial, dont une version en langue néerlandaise est rapidement diffusée dans les Pays-Bas, accorde déjà un rôle prioritaire aux juridictions séculières et aux représentants du gouvernement central dans la lutte contre l'« hérésie ». Ce n'est qu'à partir de 1529 que les sanctions assorties aux comportements « hérétiques » sont vraiment précisées (GOOSENS, vol. 2, 1998, p. 35-73). La répression gagne alors en régularité et en sévérité. Elle s'adapte aussi aux nouvelles donne de la situation religieuse dans les Pays-Bas : au cours des années 1530, des placards spécifiques s'attaquent en

effet à l'anabaptisme et à ses adeptes (FÜHNER, 2004, p. 262-287). Les appels à la délation, assortis de promesses de récompenses, font désormais partie intégrante de la politique de persécution.

20 Se rendre coupable d'« hérésie », c'est adopter des comportements religieux déviants, c'est lire, posséder, imprimer, diffuser des livres condamnés ou, comme le font les acteurs de la gravure de Hogenberg, assister à des assemblées où sont répandues des idées nouvelles et pernicieuses. C'est mettre en cause ou renier les dogmes et les pratiques de l'Église catholique, les sacrements, les prérogatives du clergé et le culte des saints, entre autres. Surtout, dans les Pays-Bas de Charles Quint, être « hérétique », c'est enfreindre à l'ordre social et politique. Dès les années 1520, on assiste en effet à une véritable redéfinition de la nature même des faits d'hérésie. Les comportements religieux déviants sont de plus en plus politisés ; ils sont considérés comme des atteintes contre la personne du souverain, mais aussi comme des actes contraires à l'intégrité de l'État, qui ne peut être que fondée sur l'unité confessionnelle. Être « hérétique », c'est porter atteinte aux règles élémentaires de la chose publique ; c'est se rendre coupable de « rébellion ». Bref, l'« hérésie » est désormais assimilée à l'offense suprême qu'est le crime de lèse-majesté.

21 La notion de crime de lèse-majesté est déjà évoquée dans l'Édit de Worms, mais celui-ci ne va pas jusqu'au bout du raisonnement, puisqu'il ne prévoit pas explicitement la mise à mort des « hérétiques » (FÜHNER, 2004, p. 185-217). Ce pas est franchi par une série de placards que Charles Quint fait publier en 1540. La peine capitale s'impose dorénavant comme la sanction habituelle dont sont assortis les crimes d'hérésie. Elle ne varie qu'en fonction du sexe de la victime : les hommes sont brûlés vifs sur le bûcher, tandis que les femmes sont soit décapitées, soit, si elles sont relaps, noyées

ou enterrées vives. À partir de 1549, la confiscation des biens des condamnés, une pratique devenue courante au cours des décennies précédentes, fait elle aussi officiellement partie de l'arsenal de la répression dans l'ensemble des Pays-Bas. La lutte contre l'« hérésie » est aussi une affaire financièrement intéressante pour l'État, en quête de nouvelles sources de revenus.

- 22 L'ordonnance du 29 avril 1550, la dernière grande pierre apportée à l'édifice de la politique anti-réformatrice de Charles Quint, est aussi la plus sévère de toutes, sur le papier du moins (FÜHNER, 2004, p. 287-348). Cet édit reprend toutes les dispositions antérieures en les approfondissant. Celui qui se rend coupable d'« hérésie », perd tous ses droits, notamment ceux liés à la propriété et à la transmission de celle-ci. Le seul fait d'être considéré comme suspect rend inapte à exercer des fonctions publiques. Toute personne qui veut s'installer dans les Pays-Bas doit être munie d'un certificat de catholicité. C'est au souverain, respectivement à la gouvernante générale, que revient le dernier mot dans les procédures de demande de grâce. Enfin, les dispositions de censure sont encore renforcées. Comme les édits précédents, le placard du 29 avril 1550 assimile les « hérétiques » à des rebelles dangereux qui se rendent coupables de « *seditious du peuple et perturbation de l'estat et repos publicque et autres inconveniens* ».
- 23 La législation anti-protestante évoluera peu pendant les premières années du règne de Philippe II. L'ordonnance du 1^{er} mars 1558, qui interdit les « conventicules clandestins » parce qu'ils font germer des comportements séditieux, mérite une attention particulière (WOLTJER, 2007, p. 90). Dans la foulée de la crise iconoclaste de 1566, le roi d'Espagne fait prendre d'autres mesures plus spécifiques contre les instigateurs des troubles ou contre ceux qu'il considère comme tels. Plusieurs édits de cette époque visent

en effet les « prêches et assemblées » ou « les conventicules hérétiques » (GOOSENS, vol. 1, 1999, p. 208-209). D'autres s'attaquent aux étrangers suspects de « propagande hérétique », aux « prêcheurs et dogmatiseurs étrangers », voire, de manière plus ciblée, aux « perturbateurs français ». Les prédicateurs, coupables de prosélytisme protestant au même titre que les imprimeurs et diffuseurs d'ouvrages interdits, comptent parmi les victimes les plus nombreuses de la répression depuis le règne de Charles Quint. Leur sort s'aggrave avec l'intensification des troubles politiques et religieux.

24 Une différence notable entre le règne de Charles Quint et celui de son fils Philippe II concerne l'« efficacité » réelle des dispositions de lutte contre l'« hérésie ». Une évaluation approximative met le doigt sur ce contraste : elle dénombre une moyenne de vingt exécutions par an pour la période entre 1530 et 1554, le double pour les années 1555 à 1565 (MONTER, 1996). Les raisons du décalage entre la sévérité de la législation et le caractère plus modéré de son application sont diverses ; elles vont du manque de coordination entre les instances compétentes aux manifestations de la grâce princière, en passant par les concessions faites à la ville d'Anvers au nom du maintien d'un commerce florissant (FÜHNER, 2004, p. 217-262 ; GOOSENS, vol. 2, 1998, p. 75-108 ; DE SHEPPER, 2005).

25 Les victimes se répartissent de manière très inégale entre les « XVII provinces » des Pays-Bas, en fonction de la densité démographique, du degré de pénétration du protestantisme, de la situation géographique et de la présence de grands centres urbains. De tous les courants protestants, c'est l'anabaptisme qui a donné le plus de martyrs surtout pendant la première moitié du XVI^e siècle (GOOSENS, 2004). Le nombre de victimes de la répression anti-protestante croît sensiblement sous le gouvernement du duc d'Albe, entre 1567 et 1573, lorsqu'une juridiction d'exception, le

tristement célèbre Conseil des Troubles, condamne des milliers d'habitants des Pays-Bas à la mort ou à l'exil pour des motifs d'« hérésie » et de « rébellion ». Puis, après le retour à un régime moins implacable, ce chiffre stagne, voire diminue, au gré des péripéties politiques de la fin du règne de Philippe II.

- 26 Or, dans le Brabant et ailleurs dans les Pays-Bas méridионаux, on ne voit bientôt plus d'assemblées protestantes comme celles dépeintes par Franz Hogenberg et d'autres artistes de l'époque⁷. La Révolte des Pays-Bas entraîne la scission des « XVII provinces » en deux États distincts, centrés chacun sur une confession et une culture confessionnelle. La reconquête des provinces du Sud par l'Espagne et la promotion d'un catholicisme militant rendent impossible le maintien des pratiques réformées, en premier lieu des prêches en plein air. Les efforts déployés dans le cadre de la Contre-Réforme et de la Réforme catholique pour rétablir l'orthodoxie et renouveler la ferveur religieuse sont particulièrement efficaces à Anvers, après la reprise de la ville par Alexandre Farnèse en 1585. Ceux d'entre les protestants qui ont échappé aux persécutions, choisissent l'exil dans des terres plus hospitalières, notamment le Saint-Empire, l'Angleterre et, plus tard, les Provinces-Unies. Ils suivent ainsi la voie tracée, quelques années auparavant, par le graveur Franz Hogenberg.

Bibliographie

Des DOI sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions qui sont abonnées à un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

J. ARNDT, *Das Heilige Römische Reich und die Niederlande 1566 bis 1648. Politisch-konfessionelle Verlehtung und Publizistik im Achtzigjährigen Krieg*, Cologne, Weimar, Vienne, 1998.

P. BENEDICT, *Christ's Churches Purely Reformed. A Social History of Calvinism*, New Haven, Londres, 2002.

P.M. CREW, *Calvinist Preaching and Iconoclasm in the Netherlands 1544-1569*, Cambridge, 1978.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

J. DELUMEAU, T. Wanegffelen, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, 2003.

DOI : [10.3917/puf.delum.2012.01](https://doi.org/10.3917/puf.delum.2012.01)

H. DE SCHEPPER, « Entre compromis et répression : inquisition et clémence aux Pays-Bas sous Charles Quint »,

dans G. LE THIEC, A. TALLON (éd.), *Charles Quint face aux Réformes*, Paris, 2005, p. 159-177.

A. DUKE, *Reformation and Revolt in the Low Countries*, Londres, New York, 2003.

J. A. FÜHNER, *Die Kirchen-und die antireformatorische Religionspolitik Kaiser Karls V. in den siebzehn Provinzen der Niederlande 1515-1555*, Leiden, Boston, 2004.

A. GOOSENS, « Charles Quint et les protestants aux Pays-Bas », dans G. LE THIEC, A. TALLON (éd.), *Charles Quint face aux Réformes*, Paris, 2005, p. 179-200.

A. GOOSENS, *Les inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux 1520-1633*, 2 vol., Bruxelles, 1997/1998.

A. GOOSENS, « Mourir pour sa foi au temps des réformes dans les Pays-Bas méridionaux », dans W. Blockmans, N. Mout (éd.), *The World of Emperor Charles V*, Amsterdam, 2004, p. 227-244.

L.-E. HALKIN, *La Réforme en Belgique sous Charles-Quint*, Bruxelles, 1957.

D. HORST, James Tanis, *Images of Discord. A graphic interpretation of the opening decades of the Eighty Years'War. De Tweedracht Verbeeld. Prentkunst als propaganda aan het begin van de Tachtigjarige Oorlog*, catalogue d'exposition, Grand Rapids, 1993.

G. MARNEF, *Antwerp in the Age of Reformation : Underground Protestantism in a Commercial Metropolis, 1550-1577*, Baltimore, 1996.

G. MARNEF, « The Netherlands », dans Andrew Pettegree (éd.), *The Reformation World*, Londres, New York, 2000, p. 344-364.

W. MONTER, « Heresy executions in Reformation Europe, 1520-1565 », dans O. P. GRELL, B. SCRIBNER (éd.), *Tolerance and Intolerance in the European Reformation*, Cambridge, 1996, p. 48-64.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible aux institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : contact@openedition.org

A. PETTEGREE, *Reformation and the Culture of Persuasion*, Cambridge, 2005.

DOI : [10.1017/CBO9780511614613](https://doi.org/10.1017/CBO9780511614613)

M. VENARD (dir.), *Le temps des confessions (1530-1620/30), Histoire du christianisme des origines à nos jours*, tome VIII, Paris, 1992.

J. WOLTJER, « Public opinion and the persecution of heretics in the Netherlands, 1550-59 », dans J. POLLmann, A. SPICER (éd.), *Public Opinion and Changing Identities in the Early Modern Netherlands. Essays in Honour of Alastair Duke*, Leiden, Boston, 2007, p. 86-106.

Notes

1. Source : Le *De Leone Belgico* de Michael von Eitzing de 1583 reprend en partie des gravures plus anciennes de Franz Hogenberg que celui-ci a déjà publiées dans des ouvrages antérieurs. Cf. la table des concordances à l'adresse suivante : <http://dutchrevolt.leidenuniv.nl/Nederlands/cultuur/historieprinten/concordantie.htm>, Archives de la ville de Bruxelles Bib. 1701.

2. Pour d'autres gravures de Hogenberg inspirées par la Révolte des Pays-Bas, parmi lesquelles les 142 gravures du *De Leone Belgico* de 1583 : K. KINDS, *Kroniek van de opstand in de Lage Landen, 1555-1609 : actuele oorlogsverslaggeving uit de zestiende eeuw met 228 gravures van Frans Hogenberg*, 2 vol., Alnu, 1999 ; L. VOET (éd.), *De 80-jarige oorlog in prenten*, La Haye, 1977. Sur le *De Leone Belgico*, ses rééditions, traductions et adaptations : ARNDT, 1997, p. 223-226.

3. Sur Franz Hogenberg (ca. 1540-1590), sa vie et son œuvre : *Biographie nationale*, tome IX, Bruxelles, col. 429-432 ; *Neue Deutsche Biographie*, vol. 9, Berlin, 1972, p. 472-473 ; H. VOLLMER (éd.), *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*, vol. 17, Leipzig, 1924, p. 306-307. Voir aussi ARNDT, 1997, p. 218-219 et Horst/Tanis, 1993, p. 41. Franz Hogenberg est originaire de Malines. Après des séjours en Angleterre et en France, il rejoint Cologne, pour fuir la politique de répression implacable que le duc d'Albe applique dans les Pays-Bas espagnols. Il est d'abord expulsé de la ville rhénane à cause de ses convictions protestantes, mais, quelques mois plus tard, il y retourne. Au courant des vingt ans qui suivent, il s'intègre bien dans la communauté des artistes colonais, parmi lesquels il y a plusieurs autres exilés des Pays-Bas. Il collabore avec des auteurs de toutes les confessions, notamment avec le catholique Michael von Eitzing. Hogenberg a réalisé beaucoup de portraits de princes, ainsi que de très nombreuses gravures pour des ouvrages historiques comme *De Leone Belgico*. Mais il est surtout connu pour les illustrations qu'il a contribuées aux atlas de Abraham Ortelius (*Theatrum orbis terrarum*) et de Georg Braun (*Civitates orbis terrarum*).

4. Voir l'article : « Deux confessions pour deux États ? La Pacification de Gand, un tournant dans la révolte des Pays-Bas » (MONIQUE WEISS).

5. Adriaan CORNELISZ VAN HAEMSTEDE, *Geschiedenis ende den doodt der vromer Martelaren [...]*, 1559, nombreuses rééditions. Voir, à son sujet : A. J. JELSMA, *Adriaen van Haemstede en zijn martelarenboek*, La Haye, 1970. Sur les événements de 1558, voir aussi : « Publiek versus geheim. Adriaan van Haemstede en zijn streven naar een publieke kerk in Antwerpen in 1558 », dans J. DE ZUTTER, L. CHARLES, A. CAPITEYN (éd.), *Qui valet ingenio. Liber amicorum aangeboden aan Dr. Johan Decavele bijgelegenheid van zijn 25-jarig ambtsjubileum als stadsarchivaris van Gent*, Gand, 1996, p. 373-383.

6. En 1558, Philippe II est toujours présent dans les Pays-Bas. Il retournera en Espagne l'année d'après, confiant les rênes du gouvernement à sa demi-sœur Marguerite de Parme. Il ne reviendra

plus jamais dans les « XVII provinces ».

7. Le graveur Jean Luyken, par exemple, qui a immortalisé les prêches des réformés sous les murs d'Anvers en juin 1566 (GOOSENS, vol. 2, 1998, p. 148), ou encore, Jan Bruegel l'Ancien qui s'est inspiré des mêmes pratiques pour son tableau *La prédication de saint Jean-Baptiste* (1566), conservé au Musée des Beaux-Arts de Budapest.

Auteur

Monique Weiss

Université Libre de Bruxelles

Du même auteur

Deux confessions pour deux États ? La Pacification de Gand de 1576, un tournant dans la Révolte des Pays-Bas in *Les Affrontements religieux en Europe, Presses universitaires du Septentrion, 2008*

© Presses universitaires du Septentrion, 2008

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Référence électronique du chapitre

WEISS, Monique. *Des protestants dans les bois... Les prêches clandestins dans les Pays-Bas espagnols au milieu du XVI^e siècle* In : *Les Affrontements religieux en Europe : du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle* [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008 (généré le 20 juin 2020). Disponible sur Internet :

<<http://books.openedition.org/septentrion/39992>>. ISBN :
9782757421284. DOI :
<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.39992>.

Référence électronique du livre

CASTAGNET, Véronique (dir.) ; CHRISTIN, Olivier (dir.) ; et GHERMANI, Naima (dir.). *Les Affrontements religieux en Europe : du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle*. Nouvelle édition [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2008 (généré le 20 juin 2020). Disponible sur Internet :
<<http://books.openedition.org/septentrion/39914>>. ISBN :
9782757421284. DOI :
<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.39914>.
Compatible avec Zotero